

Conseil municipal du 26 mars 2013.

Etaient présents : M. Baudouin, M. Brousseau, M. Navarri, M. Roustan, Melle Sirlin, M. Varlet, Mme Villemur, M. Vivas.

Secrétaire de séance : Mme Marie Sirlin.

1/ Approbation du Compte Rendu du Conseil du 11 décembre 2012.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2012 a été approuvé à l'unanimité

2/ Vote du compte administratif 2012.

En fonctionnement les dépenses sont de 102 664.15 euros :

- 45 051,75 euros en charges à caractère général
- 16 457,69 euros en charges de personnel
- 9 4088 euros en atténuations de produits
- 28 263,48 euros en autres charges gestion courante
- 3483,23 euros en charges financières

En fonctionnement les recettes sont de 130 685.02 euros :

- 14,83 euros en atténuation de charges
- 1 539,66 euros en produits des services
- 69 6882,60 euros en taxes et impôts
- 34 619,92 euros en dotations et participations
- 24 406,16 euros en autres produits gestion courante
- 421,85 euros en produits exceptionnels

En investissement les dépenses sont de 95 114.71 euros :

- 12 995,31 euros en remboursement d'emprunts
- 31 735,40 euros en immobilisations corporelles
- 50 384 euros en immobilisation en cours

En investissement les recettes sont de 25 925, 87 euros :

- 23 011,17 euros en dotations fonds divers réserves
- 2 424,70 euros en subventions investissement
- 490 euros en emprunts et dettes assimilées

Le résultat de clôture de l'exercice 2012 présente un bénéfice de 131 584,17 euros

Le compte administratif de 2012 a été voté à l'unanimité

3/ Vote des subventions aux Associations

Diverses associations ont obtenu une subvention :

- la chasse a obtenu 200 euros
- Espanès récré a obtenu 3 900 euros
- la gymnastique volontaire a obtenu 1000 euros
- le club des aînés de Deyme a obtenu 250 euros

4/ Vote du budget 2013

En fonctionnement les dépenses prévues sont de 248 838,17 euros :

- 110 754,17 euros en charge à caractère général
- 28 375 euros en charges de personnel
- 60 000 euros en virement à la section d'investissement
- 35 300 euros en autres charges gestion courante

En fonctionnement les recettes prévues sont de 248 838,17 euros :

- 131 584,17 euros en excédent antérieur reporté fonc.
- 400 euros en produits de services

- 63 554 euros en impôts et taxes
- 30 500 euros en dotations et participations
- 22 800 euros en autres produits gestion courante

En investissement les dépenses prévues sont de 152 370.01 :

- 90 785.01 euros en solde d'exécution d'inv. Reporté
- 13 965 euros en remboursement d'emprunts
- 7 000 euros en immobilisations corporelles
- 40 620 euros e, immobilisation en cours

En investissement les recettes prévues sont de 152 370.01 euros :

- 60 000 euros en virement de la section de fonctionnement
- 91 785.01 euros en dotations fonds divers réserves
- 585 euros en emprunts et dettes assimilées

Le budget 2013 a été voté à l'unanimité

Le CCAS a un budget de 3156,47 euros. En 2012 les dépenses s'élèvent à 234,90 euros et les recettes s'élèvent à 234,90 euros.

5/ Délibération sur les Taux des Taxes Communales 2013

Le taux de la taxe d'habitation est de 7,37 %, celui de la taxe foncière bâti est de 3% et celui de la taxe foncière non bâti est de 37,95 %.

Les taxes communales ont été votées à l'unanimité.

6/ Délibération redevance occupation du domaine public par ERDF

La redevance proposée par ERDF est de 193 euros. Elle a été votée à l'unanimité.

7/ Délibération renouvellement convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarités et d'Aménagement des Territoires).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que vu l'article 1^{er} alinéa III de la loi MURCEF n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue au profit des Communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de l' AMENAGEMENT et de L'HABITAT, une assistance technique fournie par les services de l'État (ATESAT)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention ATESAT avec l'État (DDT) afin de bénéficier de l'ATESAT comprenant la mission de base telle que définie dans la convention.

Cette convention a une durée d'un an et coûte 75,80 euros. Le Sicoval n'assume pas cette compétence.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- d'affecter au règlement de la convention 2013, une enveloppe financière prévisionnelle de 75,80 Euros (hors revalorisation suivant index ingénierie);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'État (DDT).

Elle a été votée avec 1 voix contre, 2 abstentions et 5 voix pour.

8/ Délibération sur la modification du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2010-2015

La Mairie a reçu notification de la délibération n° 2013-01-06 du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 7 janvier 2013 ayant pour objet l'approbation du projet de modification de Programme Local de l'Habitat 2010-2015 du Sicoval.

Les modifications portent sur les points suivants :

- mise à jour suite à la suppression du dispositif Pass-Foncier
- précision sur la définition des logements à prix abordable
- précision sur les prix de vente des logements à prix abordable
-

L'approbation du projet de modification de Programme Local de l'Habitat 2010-2015 du Sicoval a été votée à l'unanimité.

9/ Délibération sur les devis concernant l'abattage des cyprès d'Italie du cimetière.

Monsieur Le Maire présente tous les devis reçus :

4 devis, sans évacuation des déchets, ont été proposés par les sociétés Delgado (5 740,40 euros), EURL AJC (4 425,20 euros), Jardins Du Lauragais (5 382 euros) et Sicoval (2 591, 65 euros) et 2 devis avec évacuation des déchets ont été proposés par les sociétés Bûche Travaux (8 288,28 euros) et SARL Dal Cortivo (2 332 euros).

Le devis retenu a été à l'unanimité celui du Sicoval. Le bois résultant de la coupe sera mis à la disposition des habitants d'Espanès.

10/ Point sur les différents travaux et autres concernant l'appartement 1^{er} étage Presbytère.

Ce point a été reporté par manque de devis.

11/ Questions diverses

* M. le maire sera absent du 22 au 28 avril et M. Roustan assurera sa suppléance, ainsi que du 6 au 12 mai et M. Brousseau assurera sa suppléance.

* Suite au conseil du 11 décembre, il a été redemandé un comptage de vitesse sur la RD 74c. M. le maire a rendez-vous avec la DVI.

* Des travaux pour réparer l'assainissement déficient de la maison Bruel ont été exécutés.

* A partir du 1^{er} juin un nouveau contrat sera passé avec la société Delgado pour assurer la tonte dans la commune.

* La lettre recommandée de Mme Lacombe et M. Larrive adressée au conseil municipal concernant des nuisances sonores été lue. Pour remédier à ces nuisances il est prévu des travaux d'isolation phonique ainsi qu'un changement de porte d'entrée pour des raisons de sécurité. Le conseil municipal est en attente de devis cf. 10.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 h.

René BAUDOIN

Emmanuel BROUSSEAU

Patrice NAVARRI

Albert ROUSTAN

Marie SIRLIN

Frédéric VARLET

VILLEMUR Sylvie

VIVAS Maxime